Foyer Hubert Constantin – 14, rue Centrale – 73000 BARBERAZ

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : l'adhésion et le paiement

L'adhésion à l'association « l'Atelier, Apprendre & Jouer » est obligatoire lors de l'inscription. Le règlement de l'adhésion et des cours sont effectués par chèque bancaire au nom de l'association, ou en espèces à condition dans ce cas que l'intégralité du paiement soit effectuée au moment de l'inscription. Dans le cas d'un règlement par chèque bancaire, le paiement échelonné est possible en six échéances maxima. L'adhésion à l'Atelier, Apprendre & Jouer implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

Article 2 : le calendrier annuel

Les cours débutent au mois de septembre et se terminent au mois de juin de la saison en cours. Les dates de début et fin des cours sont précisées lors de l'inscription. Les cours d'instruments et de chant ainsi que les répétitions des groupes rock se calent sur le calendrier scolaire. Les répétitions des groupes « rock vacances », si ceux-ci existent, et celles de l'Ensemble Vocal ont lieu pendant les vacances scolaires de Noël, de Printemps et de Pâques lorsque cela est possible.

Il n'y pas de cours lorsque ceux-ci tombent un jour férié.

Article 3 : les absences

Les absences ne sont pas récupérables sauf en cas de force majeure. Les activités sportives, culturelles ou de loisirs ne sont pas considérées comme des cas de force majeure. Si l'absence est du fait du professeur ou si elle correspond à un cas de force majeure, elle donne lieu à une récupération du cours, en fonction des disponibilités du professeur et de l'élève.

Article 4 : l'inscription

L'élève s'inscrit pour l'année et s'engage à suivre les cours jusqu'au terme de la saison. Dans le cas contraire, aucun remboursement ne pourra être exigé. En cas d'inscription en cours d'année, le montant de celle-ci sera calculé au prorata du nombre d'heures de cours suivi et ce, à partir du premier jour du mois de l'inscription et ce mois sera dû en totalité.

Article 5 : les cours

Les élèves des cours de guitare, basse, batterie, clavier, saxophone, clarinette, flûte traversière et accordéon bénéficient, pour la saison, de 30 cours individuels, d'une durée de 30 minutes chacun.

Les élèves du cours de chant bénéficient, pour la saison, de 15 cours individuels, d'une durée de 1 heure chacun.

L'heure et le jour du cours sont fixés par le professeur en fonction des souhaits émis par les élèves lors de l'inscription. Les horaires doivent être respectés, tout retard ne peut être rattrapé.

Article 6 : les groupes « Rock » et « Ensemble Vocal »

Les groupes sont formés par les professeurs en fonction des inscriptions et du niveau de pratique des élèves. Le forfait global est fixé à 110 euros pour 9 heures de répétitions annuelles. Chaque groupe présentera son travail lors du concert de fin d'année. L'inscription aux ateliers implique la présence obligatoire aux répétitions et au concert de fin d'année ainsi qu'à toutes les manifestations ou concerts organisés par l'Atelier, Apprendre & Jouer, pour lesquelles la présence des groupes est requise.